

Le Directeur général

Direction de la Santé Publique  
Sous-Direction de la Sécurité Sanitaire  
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Maurice Bily  
Courriel : [ars-picardie-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-picardie-sante-environnement@ars.sante.fr)  
maurice.bily@ars.sante.fr  
Téléphone : 03. 44.89.61.40  
Télécopie : 03. 44.89.61.44

Réf : urbanisme/plu/pac

PJ : 2

Date : 16 AVR. 2015

Objet : collecte des informations en vue du porter à connaissances  
Révision du Plan Local d'Urbanisme d'EVRICOURT

Monsieur le Directeur Départemental  
Des Territoires de l'Oise  
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme  
Et de l'Energie  
40, rue Jean Racine  
BP 317  
60021 BEAUVAIS CEDEX



Par lettre en date du 19 mars 2015, vous me demandiez de vous faire connaître toutes les contraintes supracommunales et toutes les informations utiles à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'EVRICOURT.

Je vous prie de trouver ci-joint le porter à connaissances relatif à ce plan.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je souhaite que mes services soient associés à cette révision.

Pour la Directrice de la Santé Publique, par  
délégation  
Le Responsable de Service Santé  
Environnement de l'Oise

**Benjamin VIN**  
Ingénieur du Génie Sanitaire

<b>PORTER A CONNAISSANCE</b>
------------------------------

<b>Commune d'EVRICOURT</b>
----------------------------

<b>ALIMENTATION EN EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE</b>
---

Commune alimentée par le captage de THIESCOURT

Une partie du territoire de la commune est située dans le périmètre de protection éloigné de ce captage.

Déclaration d'utilité publique du 12 mai 1982.

**Préconisations :**

- La cohérence entre la DUP (périmètres de protection) et le PLU devra être vérifiée. La DUP et ses servitudes seront intégrées dans les annexes sanitaires du PLU.

<b>GESTION DES EAUX USEES ET PLUVIALES :</b>
--

La cohérence du zonage d'assainissement avec le PLU doit être vérifiée. Ce zonage doit figurer dans les annexes sanitaires du PLU.

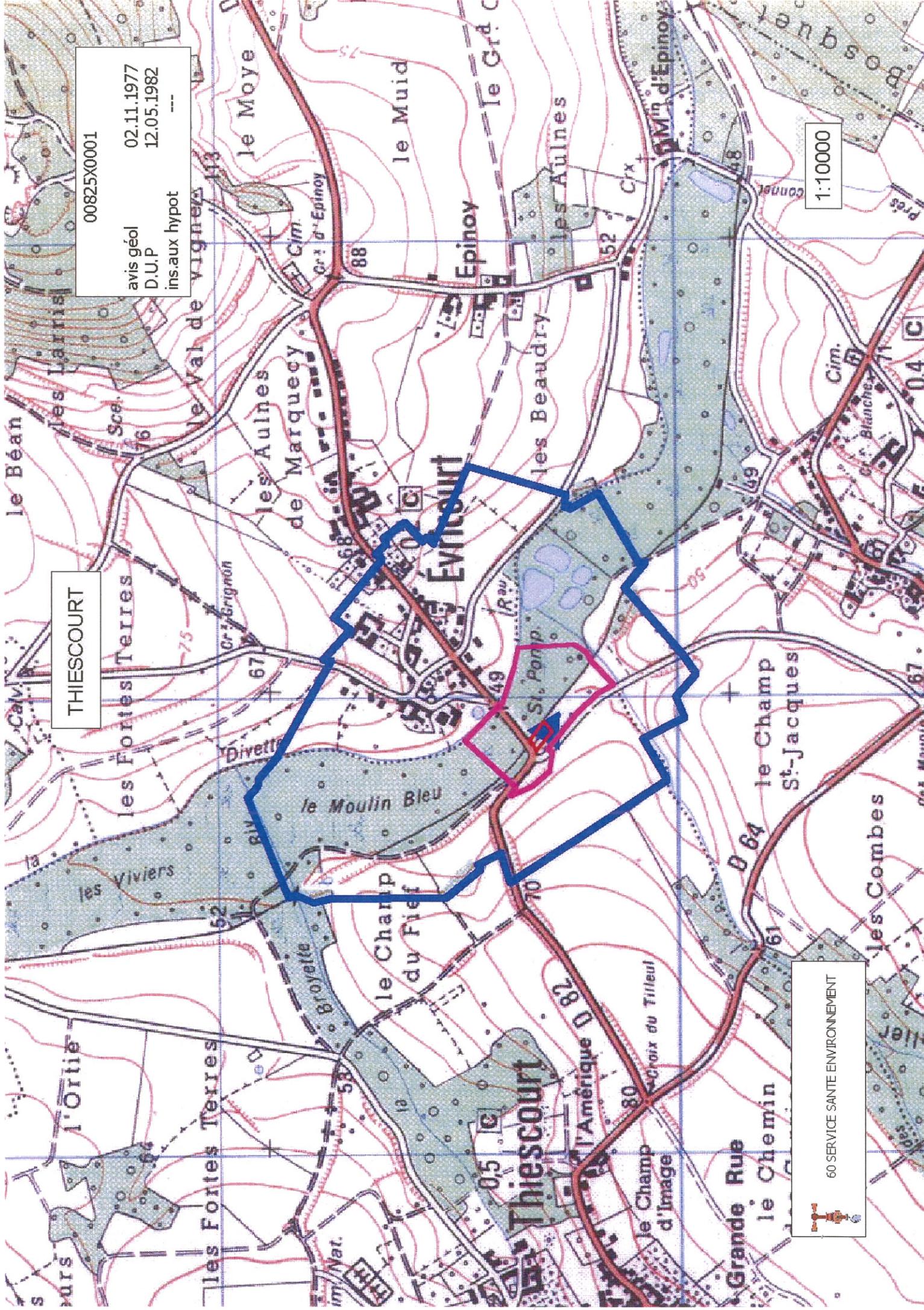
<b>BRUIT :</b>
----------------

En référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (**SRU**) ce projet doit assurer « ....la réduction des nuisances sonores et la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature » (**article L 121-1 du code de l'urbanisme**).

Une attention toute particulière doit être portée à la juxtaposition de limites de zones acoustiquement incompatibles.

<b>QUALITE DE L'AIR :</b>
---------------------------

Mieux maîtriser et réduire l'exposition à la pollution de l'air extérieur est une nécessité compte tenu de l'impact reconnu sur la santé humaine (asthme, allergie ...) ; la mise en œuvre du PLU doit être l'occasion d'une réflexion sur la prise en considération de cet aspect de la santé publique (ex : création d'une zone d'habitat sous influence de vents dominants provenant d'une zone industrielle).



00825X0001  
avis géol 02.11.1977  
D.U.P 12.05.1982  
ins.aux hypot ---

1:10000

60 SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT

THIESCOURT

le Champ St-Jacques

Thiescourt

Evicourt

le Moulin Bleu

le Champ du Fief

Grande Rue le Chemin

le Champ d'Image

l'Amérique D 82

les Fortes Terres

les Viviers

les Fortes Terres

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Aulnes de Marquely

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

les Combes

le b

pres

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

s

urs

l'Ortie

les Fortes Terres

le Champ du Fief

le Moulin Bleu

Evicourt

les Aulnes

le Min d'Epino

le Champ d'Image

Grande Rue le Chemin

les Combes

le b

pres

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.

le Béan

les Larris

le val de vignes

le Moye

le Muid

Epino

les Aulnes

les Beaudry

le Min d'Epino

Cim.

Cim.

Cim.

Cim.